

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017  
Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY-  
GERARD**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017  
(accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Implantation à Quimper de l'antenne Bretagne du centre d'innovation CEA-Tech**

**Le CEA Tech est le pôle « recherche technologique » du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives. Son objectif est de produire et diffuser des technologies pour en faire bénéficier l'industrie. Quimper pourrait accueillir l'antenne du CEA Tech pour l'ensemble de la Bretagne. Ce projet estimé à 15 millions d'euros sur 4 ans, nécessite une participation locale de 3,1 millions d'euros (co financée à part égale avec le département du Finistère).**

\*\*\*

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un organisme public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel (EPIC). Acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation en France et dans le monde (reconnu comme organisme le plus innovant au monde), le CEA s'appuie sur une capacité d'expertise reconnue et participe à la mise en place de projets de collaboration avec de nombreux partenaires académiques et industriels. Le CEA Tech est le pôle « recherche technologique » du CEA, constitué des trois « instituts » Leti, Liten, List et de l'Institut CEA Tech en région, qui a pour mission de produire et diffuser des technologies pour en faire bénéficier l'industrie, en assurant un « pont » entre le monde scientifique et le monde économique.

Depuis 2013, le CEA s'est vu confié la nouvelle mission d'installer en régions des « plateformes régionales de transfert technologique » (PRTT). Elles s'appuient sur les résultats de la recherche fondamentale et industrielle du CEA, et ont pour mission de les diffuser en régions afin de devenir un « fournisseur d'innovation » au service de « l'industrie française ». C'est aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et aux Etablissements de Tailles Intermédiaires (ETI) régionales, que ce transfert doit en principe bénéficier. Le CEA Tech s'est progressivement implanté dans les régions : Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (Toulouse), Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (Bordeaux), Pays de La Loire (Nantes), Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (Metz), Hauts de France (Lille) et a renforcé ses activités en PACA.

Dans ce contexte, le CEA a mené une étude d'implantation bretonne par un travail de terrain, en rencontrant et en présentant le CEA à de nombreux décideurs politiques locaux, aux entreprises clés (près de 130 rencontrées), et aux acteurs de l'écosystème. La Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale ont parallèlement mené une action concertée en faveur d'une future implantation du CEA à Quimper.

Ainsi, sur la base du rapport d'étude et d'exploration de la faisabilité d'une plateforme CEA Tech en Bretagne rédigé et transmis par le CEA, la création d'une PRTT bretonne spécialisée sur les procédés agri/agro et d'un budget prévisionnel sur 5 ans de 15M€ est en cours de définition.

Une convention cadre visant à définir le cadre de collaboration et de financement pour la création d'une PRTT CEA Tech Bretagne, ainsi que la communication associée, sera finalisée sur le second semestre. A titre indicatif et en l'état actuel des discussions, le budget prévisionnel sur 4 ans est le suivant :

Expérimentation d'installation d'une PRTT bretonne du CEA Tech – Agri/agro	Coûts en K€ (scénario POTENTIEL à 11 M€ sur 4 ans, dont aides aux entreprises)					Financement potentiels			
	2017	2018	2019	2020	TOTAL / 4 ans	FEDER	Région	Coll. Locales	Entreprises
Objet									
Locaux + travaux – 100 m <sup>2</sup> puis 200 m <sup>2</sup>	340	150	150	150	790			790	
Investissements matériels (process Agri-agro exclusivement)	0	1500	0	2000	3500	1750	875	875	
Showroom démonstration	400	250	150	100	900	450	225	225	
Equipe cœur d'installation de la PRTT (3,5 puis 4 puis 5 ETP)	300	660	825	660	2445		1222,5	1222,5	
Ressourcement (thèses via dispositifs ad hoc)	0	0	0	0	0		0		
Projets collaboratifs de recherche (Pôles de compétitivité notamment)	300	450	450	450	1650		1650		
<b>Budget public: implantation + R&amp;D dans projets collaboratifs</b>	<b>1340</b>	<b>3010</b>	<b>1575</b>	<b>3360</b>	<b>9285</b>	<b>2200</b>	<b>3972,5</b>	<b>3112,5</b>	
<b>Budget privé: contrats industriels</b>	<b>1000</b>	<b>1350</b>	<b>1350</b>	<b>2000</b>	<b>5700</b>		<b>1500</b>		<b>4200</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2340</b>	<b>4360</b>	<b>2925</b>	<b>5360</b>	<b>14985</b>	<b>2200</b>	<b>5472,5</b>	<b>3112,5</b>	<b>4200</b>
<b>TOTAL ETP (Equipe Cœur + contrats industriels)</b>	<b>4,5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>					

Le financement, qui reste à répartir entre Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil Départemental du Finistère s'élève à 3 112 500 € sur 4 ans. Un financement à part égales entre les deux collectivités est en cours de discussion.

La phase d'installation démarrera d'un point de vue opérationnel dès septembre 2017 sur le site de la pépinière des innovations de Creac'h Gwen.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe de l'implantation du CEA Tech à Quimper sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- 2 - de valider le principe de la rédaction d'une convention-cadre à intervenir avec le CEA, Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil Départemental du Finistère.

